

DÉCISION 278 / 2026



PORTANT ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LE BAN DE LORRY-LES-METZ AUPRES DE MONSIEUR MARCEL MAYOT

Nous soussigné, Roger PEULTIER, Conseiller Délégué en charge de la Gestion foncière de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération en date du 19 mai 2026, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 19 mai 2026 par lequel Roger PEULTIER, Conseiller Délégué « Affaires patrimoniales, Gestion foncière et urbanisme opérationnel », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer les promesses et les actes d'achat, y compris les actes administratifs, pour un montant maximum de 20 000 euros »,

VU le courrier de l'Euro-Métropole de Metz en date du 11 mars 2026, portant intérêt à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 7 n°97 à Lorry-lès-Metz, représentant une surface totale d'environ 26a 59ca,

VU l'accord formulé en date du 18 mars 2026 par Monsieur MAYOT Marcel, propriétaire de la parcelle précitée,

CONSIDERANT le projet de création d'un ouvrage destiné à enrayer les problèmes d'inondations issus du ruisseau de Woippy et de ses affluents sur les communes de Saulny et Lorry-lès-Metz,

CONSIDERANT que la réalisation de ce projet nécessite l'acquisition des emprises foncières précitées,

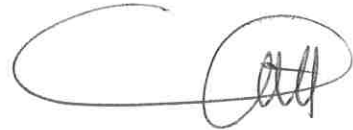
CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de consulter le pôle évaluation domaniale de la DGFIP dans la mesure où le montant de l'acquisition est inférieur à 180 000,00 €,

DECIDONS :

- D'acquérir la parcelle cadastrée section 7 n°97 (de 26a 59ca) sise sur la commune de Lorry-lès-Metz, propriété de Monsieur MAYOT Marcel, domicilié 11 La Vallée à Forges de Lanouée (56120),
- D'acquérir la parcelle susvisée située sur la commune de Lorry-lès-Metz, au prix d'environ 1861,30€ HT, TVA à devoir en sus le cas échéant, soit 70,00 € HT l'are,
- De prendre en charge les frais de notaire résultant dudit acte.

Fait à Metz, le **28 MAI 2026**

Pour le Président et par délégation
Le Conseiller Délégué

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'R' followed by several smaller, overlapping loops.

Roger PEULTIER
Maire de Rozérieulles

PLAN DE SITUATION

Acquisition DIGUE à Lorry-lès-Metz

Parcelle propriété de M.MAYOT



0 25 50 m



Légende

- Limites cadastrales
- Limites communales
- Parcelle à acquérir par l'EMM

Réalisation : Direction des Affaires Foncières et Immobilières - Février 2026